

# #SNU2024

# POUR MOI, POUR LES AUTRES, POUR LA FRANCE.

Vous avez entre 15 et 17 ans en 2024  
Rejoignez l'équipe SNU

[snu.gouv.fr](https://snu.gouv.fr)



© MENJ - Julie Bourges

# 1 LE TEMPS DE COHÉSION

## LE SÉJOUR COLLECTIF

Dans un centre SNU, retrouvez pendant **douze jours** des jeunes venus d'autres départements qui partagent votre envie de faire bouger les choses et de vous engager pour la société. Vous pouvez choisir parmi les **différents séjours proposés**, en fonction de votre zone de congés scolaires.

2024

Séjour février	Séjour printemps	Séjour juin	Séjour juillet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone C* : du 12 au 24 février</li> <li>• Zone A* : du 19 février au 2 mars</li> <li>• Zone B* : du 26 février au 9 mars</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone C* : du 8 au 20 avril</li> <li>• Zone A* : du 15 au 27 avril</li> <li>• Zone B* : du 22 avril au 4 mai</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes zones : du 17 au 28 juin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes zones : du 3 au 15 juillet</li> </ul>

### Activités renforçant la cohésion, l'autonomie et l'engagement

Projets collectifs, ateliers pratiques, sport, temps de démocratie interne, rites républicains, etc.

### Activités liées aux enjeux de société

Citoyenneté, institutions européennes, santé, services publics, mémoire et défense, culture, développement durable, patrimoine, etc.



© MENJ - Julie Bourges

### Maxime, 15 ans, Créteil

« Nous avons pratiqué une initiation au secourisme par le biais de quatre ateliers autour du massage cardiaque, du défibrillateur, des différents types d'hémorragie et, pour finir, de la position latérale de sécurité (PLS), tout cela encadrés par des secouristes. Cela nous permettra de savoir agir en cas d'urgence. »

→ Le séjour de cohésion est gratuit : transport, alimentation, activités et tenue de volontaire, tous les frais sont pris en charge.

\* Zone A : académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.  
Zone B : académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg.  
Zone C : académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.